Image not found or type unknown

Provision spéciale départ retraite gardiens

Par **bebop92**, le **27/09/2013** à **09:26**

Bonjour,

Il a été voté (et accepté par la majorité) lors de la dernière assemblée de copropriété de mon immeuble une provision spéciale (de 50 000 eur) prévoyant le départ en retraite de nos gardiens dans 3 ans. Cette somme est à payer à partir de maintenant pendant 3 ans.
Aucune étude n'a été faite pour savoir à quoi cela correspond et pourquoi ce montant.
Même si cela a été voté en assemblée, cet article est-il légal ?
Une provision spéciale ne doit-elle pas correspondre qu'à des travaux futurs ?
Merci de votre réponse
Cordialement,
Sophie

Par **pieton78**, le **17/11/2013** à **13:54**

S'agit-il d'une mise en retraite anticipée?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés